



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET  
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

# Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative

Date de publication :	2021-03-18	
Titre abrégé :	Prestation Canadienne de la relance économique (PCRE) – mise à jour et augmentation du nombre maximal de semaines disponibles	
Description :	<p>La PCRE est une prestation mise en œuvre le 27 Septembre 2020 s'élevant à 500\$ par semaine. La PCRE est offerte aux travailleurs qui ne sont pas admissibles à l'assurance emploi, qui ont gagné au moins 5 000\$ en 2019 ou en 2020 et qui ne sont pas en mesure de reprendre leur emploi ou qui ont vu leurs revenus diminuer d'au moins 50% en raison de la pandémie de la COVID-19. La durée de ce programme est d'un an.<sup>1</sup></p> <p>Ceux qui demandent la prestation devront rembourser 0,50 \$ pour chaque dollar de leur revenu annuel dépassant un seuil de 38 000 \$ pendant l'année civile, jusqu'à concurrence du montant maximum de la prestation qu'ils auront reçue. Le seuil de 38 000\$ n'inclut pas les montants reçus en vertu de la prestation. La prestation est imposable.</p> <p>En février, le programme a été modifié afin de faire passer de 26 à 38 le nombre maximal de semaines pendant lesquelles il est possible de réclamer la PCRE<sup>2</sup>.</p>	
Sources des données :	Variable	Source
	Statistiques sur la population active	Enquête sur la Population Active (EPA) de Statistique Canada
	Données préliminaires sur le coût du programme	Gouvernement du Canada
	Projection des conditions du marché du travail	DPB
	Taux de taxation fédéral	Agence du Revenu Canada (IR0563), DPB
	Réactions comportementales	Card et al. 2015 <sup>3</sup> ; Kyyrä et Pesola, 2017 <sup>4</sup> ; DPB
Estimation et méthode de projection :	Afin d'estimer le coût de l'augmentation du nombre maximal de semaines disponibles pour la PCRE, le DPB a utilisé la même méthode de projection que celle qui avait été publiée avec la note sur l'évaluation du coût de la PCRE le 7 octobre 2020 <sup>5</sup> .	
	Toutefois, à la lumière des données publiées par l'Agence du revenu Canada, le DPB a apporté des ajustements méthodologiques afin de tenir compte du coût du programme	

<sup>1</sup> Parlement du Canada, *Projet de loi C-4*, consulté le 1<sup>er</sup> Octobre 2020, <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-4/troisieme-lecture>

<sup>2</sup> Voir <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2021/02/crb-extension.html>.

<sup>3</sup> American Economic Review, *The Effect of Unemployment Benefits on the Duration of Unemployment Insurance Receipt: New Evidence from a Regression Kink Design in Missouri, 2003–2013*, David Card et al., 2015.

<sup>4</sup> Institute of Labor Economics, *Estimating the Effects of Potential Benefit Duration without Variation in the Maximum Duration of Unemployment Benefits*, Tomi Kyyrä et Hanna Pesola, 2017.

<sup>5</sup> Voir <https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/legislative-costing-notes--notes-evaluation-cout-mesure-legislative/LEG-2021-045-S--canada-recovery-benefit--prestation-canadienne-relance-economique>

---

jusqu'à maintenant. Il a aussi tenu compte de l'évolution du marché du travail depuis l'évaluation du coût publiée le 7 octobre.

Finalement, en se basant sur des données que l'ARC a partagées avec le DPB, le taux de taxation et l'ampleur du remboursement ont été révisés à la baisse par rapport à l'évaluation du coût du 7 octobre.

Sources de l'incertitude : Cet estimé est hautement sensible aux conditions futures du marché du travail et de l'économie canadienne, ainsi qu'à la progression de la pandémie de la COVID-19. De plus, puisque l'EPA est une enquête, la fiabilité de certaines données sur des groupes de travailleurs spécifiques est variable. Il existe aussi une importante incertitude par rapport à la réaction comportementale des travailleurs.

Une incertitude supplémentaire découle de la manière dont la mesure proposée sera administrée (plus précisément l'étendue et l'intensité des activités de contrôle et de conformité).

Préparée par : Étienne Bergeron <etienne.bergeron@parl.gc.ca>  
Louis Perrault <louis.perrault@parl.gc.ca>

## Coût de la mesure proposée

En million de \$	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>Coûts additionnels nets dû à l'augmentation du nombre maximal de semaines disponibles (A)</b>	<b>668</b>	<b>4,530</b>	-	-	-	-
Coût net du programme préexistant <b>(B)</b>	<b>13 953</b>	<b>3 788</b>	-	-	-	-
<i>Coût brut du programme préexistant</i>	14 936	4 050	-	-	-	-
<i>Recouvrement de coût</i>	-983	-261	-	-	-	-
Coût total net du programme <b>(A)+(B)</b>	<b>14 620</b>	<b>8 318</b>	-	-	-	-
<i>Coût brut du programme</i>	15 649	8 892	-	-	-	-
<i>Recouvrement de coût</i>	-1 029	-574	-	-	-	-

## Renseignements supplémentaires : Réconciliation avec l'évaluation du coût du DPB du 7 octobre 2020

En million de \$	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Coût net – Estimation du 7 octobre <b>(C)</b>	12 853	5 087	-	-	-	-
<i>Ajustements méthodologiques et mise à jour des données (D)</i>	1 100	-1 299	-	-	-	-
<i>Augmentation du nombre maximal de semaines disponibles (E)</i>	668	4 530	-	-	-	-
Coût total net <b>(C) + (D) + (E)</b>	14 620	8 318	-	-	-	-

## Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.
- « - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.